



Voici la traditionnelle « lettre de rentrée » regroupant toutes les informations nécessaires pour répondre aux questions pratiques et matérielles qui se posent à l'aube d'une rentrée scolaire. A tous, bonne lecture attentive !

Thierry Platteau
Chef d'établissement

Renseignements pratiques



Merci de bien vouloir **consulter également sur notre site internet le document « Dates de rentrée »**, c'est sur ce document que vous trouverez les **jours et heures de rentrée selon la classe de l'élève**.

Le jour de la rentrée, les élèves apportent de quoi écrire + leur **Carte Génération**. Ils recevront leur carnet de correspondance et leurs livres, prendront connaissance de leur emploi du temps et de l'organisation du lycée.

Pour toutes les classes : Démarrage des cours selon l'horaire annoncé le jour de rentrée.

1- HORAIRES DES COURS



Le lycée est ouvert du lundi au vendredi de 7h55 à 18h00
Pour faciliter la fluidité du passage des élèves en restauration, les cours de certaines classes pourront avoir lieu sur le temps du midi.

2- FOURNITURES SCOLAIRES ET CALCULATRICE



Il n'est pas prévu de liste de fournitures scolaires, les enseignants spécifieront à la rentrée les affaires scolaires particulières qu'ils préconisent dans leur matière.

Attention : Achat des calculatrices

Le modèle adapté sera indiqué à la rentrée en fonction de la filière choisie.

3- MANUELS SCOLAIRES ET TABLETTE

Financement



Le Conseil des Hauts de France accorde à tous les lycéens domiciliés dans la Région une « **Carte Génération** » dont le montant varie en fonction de la classe d'entrée.

✓ Pour les nouveaux élèves (1^{ère} inscription au lycée) : A partir du 20 juin 2023, vous devez commander votre Carte Génération, demande en ligne, en vous connectant sur le site de la Région :

www.generation.hautsdefrance.fr

ou en téléchargeant sur votre Smartphone l'application
Génération#HDF

Votre carte sera envoyée à votre domicile sous 10 jours.

✓ Pour tous les autres lycéens : C'est l'EIC qui se charge de la mise à jour des informations et de la revalidation de la Carte Génération.

Montants alloués sur la Carte Génération :

- 1^{ère} année de cycle : 100€
- 2^{ème} et 3^{ème} année dans le même cycle : 55€

Afin de financer une partie de la tablette*, une partie de l'adhésion aux abonnements des livres numériques (licences), les livres, les cahiers de TP, ainsi qu'une partie du coût de la tenue professionnelle obligatoire dans certaines filières, les sommes suivantes seront prélevées sur votre Carte Génération :

- Pour tous les élèves de Seconde Générale et Technologique : prélèvement de 100€ sur la carte génération.

- Pour tous les élèves de Première année de cycle (autres que les Secondes GT), soit les secondes professionnelles, les 3^{ème} Prépa Métiers, les 4^{ème} ID et les Premières années de CAP : prélèvement de 70€.

- Pour toutes les autres classes : prélèvement de 55€

L'élève devra donc être en possession de sa carte le jour de la rentrée.

*INFORMATIONS TABLETTE

Le lycée équipe les élèves d'une tablette numérique, à l'exception des élèves scolarisés en seconde bac pro, en 3^{ème} Prépa-Métiers, en 4^{ème} ID et en classe de CAP.

La tablette est facturée et réglée sur 3 années de scolarité pour les élèves de Seconde GT et sur 2 années pour les élèves de Première.

A noter :

Les tablettes sont livrées aux élèves, équipées de livres numériques, d'un étui et d'un stylet y compris le service après-vente.

4- TRANSPORTS SCOLAIRES (ILEVIA)

Les élèves âgés de moins de 18 ans voyagent gratuitement sur tout le réseau ILEVIA.

Pour cela, votre enfant doit être en possession d'une carte PASS-PASS préalablement chargée d'un titre de transport « moins de 18 ans ».

Pour les élèves majeurs, il faut être en possession d'une carte PASS-PASS chargée d'un titre de transport « 4-25 ans ».

Toutes les démarches pour obtenir ces titres de transport sont réalisables sur le site internet d'ILEVIA ou en agence.

Pour les élèves en situation de handicap, vous pouvez effectuer une demande de transport gratuit sur le site

<https://transportscolaire-handicap.lenord.fr>

5- ASSURANCE

L'EIC a souscrit auprès du courtier d'assurance de la compagnie FEC, pour tous ses élèves, des garanties « individuelle Accident » pour tous les accidents qui surviendraient pendant les activités scolaires.

En cas d'accident corporel ou matériel et afin de préserver vos droits, vous devez accomplir les formalités suivantes :

- Prévenir immédiatement l'assistante sanitaire, M^{me} MASSELLIS, 03 20 69 93 68 - : cmassellis@eic-tourcoing.fr, qui se chargera de transmettre la déclaration d'accident à l'assurance. Indiquer : nom, prénom, date de naissance de l'élève, la date, l'heure et le lieu de l'accident, les causes, les circonstances, le siège et la nature des lésions et, si possible, les noms, prénoms et adresses des témoins et personnes impliquées dans l'accident.

- Si l'enfant est responsable et/ou victime d'un accident vous devez effectuer une déclaration auprès de votre propre assureur.

Les assurances Genrali vous contacteront personnellement afin de régler le dossier au mieux de vos intérêts.

Responsabilité Civile de l'élève : La garantie responsabilité civile de l'élève est exclue des garanties que couvre le contrat de l'établissement. Cette garantie est souscrite par les parents/responsables. Elle est comprise dans votre contrat

Multirisque habitation. Nous vous recommandons de bien vous en assurer.

REMARQUE : Les élèves sont couverts par la Sécurité Sociale, au titre des accidents du travail, lorsqu'ils travaillent en atelier ou en laboratoire. Si un accident survient dans ces circonstances, la famille doit impérativement nous demander de lui délivrer une feuille de soins à présenter au médecin et au pharmacien, et n'a rien à payer. Les modalités de prise en charge des élèves en stage sont indiquées dans la convention signée avec l'entreprise. **Attention** : l'accident du travail doit être obligatoirement déclaré dans les 24 heures. »

6- BOURSES

Tous les nouveaux élèves boursiers ou dans l'attente d'une réponse de l'Inspection Académique, inscrits au lycée général, technologique ou professionnel pour la rentrée 2023-2024 doivent **IMPERATIVEMENT** se rapprocher du service bourse avant le 30 juin 2023. Merci de consulter à ce titre le document « Bourses » sur notre site internet.

Contact : Mme Coppens – Tél : 03 20 69 93 59 - ccoppens@eic-tourcoing.fr

7- CERTIFICATS DE SCOLARITÉ

Chaque élève en recevra d'office un exemplaire la première semaine de la rentrée : **il est donc inutile d'en réclamer avant.**

La vie au lycée

UNE ÉQUIPE A VOTRE SERVICE

Voici le nom des différents responsables que vous pouvez contacter pour toute question ou problème durant l'année :

- Chef d'établissement : M. Platteau
- Directeurs délégués aux formations (DDF) : Mme Delattre et M. Lermytte
- Directrice déléguée à l'orientation : Mme Delsinne
- Adjoint en pastorale scolaire : M. Cadet

Lycée Général et Technologique

- Directeur adjoint : M. Geldhof
- Responsables de niveau : Mme Lucas (2^{nde}), Mme Loddo et M. Plantefève (1^{ère} et Terminale)
- Conseillère Principale de Vie Scolaire : Mme Serouart
- Conseiller d'éducation : M. Lassoued

Lycée Professionnel

- Directeur adjoint : M. Scholaert
- Responsables de niveau : Mme Ghesquière (4^e ID, 3^e Prépa Métiers et CAP), Mme Dupraz (2^{nde} Pro MRC, 1^{ère} Pro Commerce, Vente et Accueil), M. Ponchel (2^{nde} et 1^{ère} Pro Secteur Production), Mme Legardez (2^{nde} GATL et 1^{ère} Pro AGOrA, OTM et Logistique).
- Coordinateur tertiaire : M. Bernard
- Adjoint au DDF : M. Doignies
- Coordinatrice Dispositif ULIS : Mme Catry
- Conseillère Principale d'Education : Mme Pruvost
- Conseillers d'éducation : Mme Dubas (4^e ID, 3^e Prépa Métier et 2^{nde} Pro MRC), Mme Brulin (2^{nde} Pro GATL, 1^{ère} Pro AGOrA, Commerce, Vente, Accueil et CAP Tertiaire) et M. Flinois (CAP Elec. 2^{nde} et 1^{ère} Pro Secteur Production, 1^{ère} Pro OTM/Logistique).

Services administratifs

- Secrétariat de direction : Mme Duhem
- Secrétariat élèves : M. Kunko
- Gestion de la facturation : Mme Bauduin
- Gestion des bourses : Mme Coppens
- Accueil des élèves et transports : Mme Croain, Mme Pappens

1- LA RESTAURATION

A la fin de la 1^{ère} semaine de la rentrée de septembre, tous les élèves doivent être inscrits soit comme externes soit comme demi-pensionnaires :



↳ **S'ils sont externes**, ils peuvent bien sûr déjeuner occasionnellement et **paient d'avance** (principe du prépaiement) leurs repas par chèque ou en espèces (voir les tarifs en dernière page) à l'accueil de la maison blanche.

↳ **S'ils sont demi-pensionnaires**, les parents décident du nombre et des jours de repas que leur enfant prendra chaque semaine (obligatoirement fixes) et de la possibilité de sortie après le repas. Les élèves qui peuvent sortir doivent d'abord déjeuner et **ne sortent que sur présentation de leur carte scolaire**. Un foyer est à disposition des élèves, en priorité ceux qui n'ont pas d'autorisation de sortie.

Un élève garde la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire les jours ne faisant pas partie de son forfait demi-pension. Dans ce cas, il devra le payer à l'avance, à l'accueil de la maison blanche, auprès de Mme Croain, par chèque, par carte bancaire ou en espèces.

Attention : les élèves qui déjeuneront sans alimenter leur compte de restauration d'un crédit suffisant pourront se voir refuser l'accès à la restauration scolaire.

Notre service de restauration propose aux lycéens 2 pôles spécifiques : Le self et la cafétéria.

Le self : les lycéens y trouveront une variété de produits alimentaires leur permettant de **composer un menu équilibré** (1 entrée composée de légumes crus ou cuits, 1 plat principal composé de viande, poisson, œufs et légumes et féculents, 1 dessert au choix entre un fruit, une pâtisserie et un produit laitier), le tout accompagné d'eau fraîche à volonté. Ils pourront aussi opter chaque jour pour une « formule italienne » (pâtes, pizzas, desserts italiens...)

La cafétéria : les lycéens y trouveront au choix **un sandwich chaud ou froid ou une salade composée**, qu'ils pourront accompagner d'une portion de frites, d'un dessert (fruit, laitage ou pâtisserie) et d'un soft.

Tout au long de l'année : des animations, des plats festifs ou thématiques, des découvertes alimentaires.

Une commission « restauration » formée par des représentants d'élèves se réunit régulièrement.

2- COMMUNICATION NUMERIQUE

Accès à l'ENT (Espace Numérique de Travail) pour tous les élèves :



L'ENT est la version numérique d'un établissement scolaire. Les élèves, enseignants, parents et personnes administratives accèdent à un espace sécurisé sur internet.

On partage au lycée et à la maison :

- Des ressources
- Des activités
- Des informations



La plateforme Its Learning donne aux élèves une vue d'ensemble de leur travail et leur envoie une notification quand leur enseignant effectue un changement dans l'ENT itslearning.

Ainsi les élèves sont informés du travail à faire, des dates de remise de devoirs, des corrections, des notes, etc...

C'est aussi par le biais de ce site que vous pourrez communiquer avec l'équipe de direction ou les professeurs de la classe par l'envoi de mails : demande de rendez-vous...

Pour plus d'informations, visitez le site : <http://www.itslearning.fr/>

Soyez informés au quotidien des activités du lycée en vous connectant sur notre site internet : www.eic-tourcoing.fr ou en consultant Facebook : [EIC-Tourcoing](https://www.facebook.com/EIC-Tourcoing) - Instagram : [eic.tourcoing](https://www.instagram.com/eic.tourcoing) - Twitter : [twitter.com](https://twitter.com/twitter.com)

Ecole Directe :

En début de cycle vous recevrez un « identifiant » et un « mot de passe » qui vous permettront de consulter, via le site Ecole Directe, **toutes les informations pédagogiques** concernant votre enfant : notes, sanctions, retards, absences, informations diverses ; vous pourrez également par le biais de ce site consulter votre situation financière en nos livres.

Attention : ces codes sont à conserver tout au long de sa scolarité à l'EIC.

Remarque sur l'utilisation d'Internet

Internet est un outil remarquable, voire indispensable... vous réserve que les parents sachent en contrôler l'usage qu'en font leurs enfants :

- l'usage d'Internet s'avère pratique pour tous les travaux de recherche demandés par les enseignants... à condition de ne pas se contenter d'un simple "copier-coller",
- le danger est d'y passer trop de temps, au risque de négliger le travail personnel, la vie sociale et même le sommeil.

Nous conseillons à tous les parents la plus grande vigilance sur ce sujet.

3- VIE SCOLAIRE

a- Points pratiques

- De nombreux lieux publics sont placés sous **vidéo surveillance** afin de garantir la sécurité des élèves
- **Utilisation du garage souterrain du « 27 »** : pour les élèves venant en « deux roues », l'utilisation de ce garage est obligatoire et les engins doivent toujours être cadenassés.
- **Tenue des élèves en laboratoire ou atelier** : tous les élèves du lycée doivent avoir une blouse blanche de coton pour les cours de Sciences Physiques et de SVT.
- Dans les sections productions du LP, des **équipements de protections individuelles** (blouse, combinaison de travail, chaussures de sécurité) seront fournis aux élèves dès la rentrée de septembre selon les formations, ces équipements seront utilisés dès la seconde et pour les 3 années de préparation au baccalauréat.

b- Conseils pour un bon suivi scolaire de la part des parents



Les parents doivent impérativement suivre la scolarité de leur enfant...

- En l'interrogeant au quotidien sur ce qu'il vit au lycée,
- En consultant régulièrement son carnet de correspondance,
- En s'informant de ses résultats scolaires, notamment par le site Internet www.ecoledirecte.com ou encore, en consultant les informations transmises <https://eictourcoing.itslearning.com/> (les mots de passe vous seront transmis en début d'année)
- **enfin** :

En n'hésitant pas à solliciter un rendez-vous avec les Professeurs Principaux, les Responsables de niveau ou les Conseillers Principaux d'Éducation, ces rendez-vous peuvent être demandés par l'envoi d'un message sur le site « ENT Its learning » ou par le biais du carnet de correspondance Pour les rendez-vous avec le Chef d'établissement ou les Directeurs adjoints, les familles contacteront leur secrétariat, Mme Duhem, en appelant le 03.20.69.93.53.

Un système d'alerte par SMS permet d'aviser les familles d'une absence non signalée. **Il est donc indispensable que le numéro de téléphone portable à prévenir soit bien à jour.**

4- LA PASTORALE



Établissement catholique d'enseignement, l'EIC permet aux élèves de participer à différentes propositions de la foi adaptées à leur vie chrétienne, à leur recherche de sens à la vie, à l'ouverture aux autres et à l'entraide.

Ces propositions sont coordonnées par **Bruno Cadet** entouré d'une équipe de membres de la communauté éducative. A lire son recueil d'informations sur notre site.

Une messe est célébrée tous les jeudis midi (de 12h15 à 12h45) à la Chapelle de l'EIC ouverte à tous.

5- SANTÉ ET INFIRMERIE



Notre ensemble scolaire dispose d'une infirmerie pour laquelle il paraît nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

L'infirmerie est prioritairement destinée aux missions suivantes :

- La prise en charge **des urgences**,
- Des actions d'éducation à la santé et d'écoute,
- Le suivi des demandes d'aménagement pour les examens, la coordination des Equipes de Suivi de Scolarisation pour l'accueil du handicap et des Projets d'Accueil Individualisés. Pour s'y rendre, il convient de **faire viser son carnet de correspondance par un adulte et de se présenter à la vie scolaire qui donne son accord** par une double signature.

Le strict respect de ces règles nous permet d'assurer un service de qualité et de développer des actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Concernant la santé de votre enfant, deux démarches seront à faire à la rentrée :

- **un questionnaire médical confidentiel**, vous sera remis à la rentrée, vous devrez le compléter et le rendre sous enveloppe au nom de l'enfant au cours de la 1^{ère} semaine de la rentrée au Professeur Principal de la classe
- si votre enfant est dispensé partiellement ou totalement d'EPS, il vous faudra fournir un certificat médical à remettre directement à la vie scolaire.

Enfin, chaque élève mineur des secteurs production sera convoqué par le médecin scolaire pour **une visite médicale obligatoire** destinée à vérifier l'aptitude à travailler sur des machines-outils.

Contact : Mme Masselis, assistante sanitaire (03 20 69 93 68).

6- ASSOCIATION SPORTIVE



Le midi et le mercredi après-midi, l'Association Sportive de l'EIC propose aux élèves différentes activités animées par les professeurs d'EPS en vue de participer aux compétitions scolaires inter-établissements dans le cadre de l'UGSEL, ceci dans les sports suivants :

Athlétisme, badminton, basket-ball, hand-ball, football, gymnastique sportive, judo, tennis de table, volley-ball, futsal, natation, escalade et musculation.

Une participation de 2€ par activité est demandée afin de couvrir les frais de licence. L'assurance et les frais de transport sont pris en charge par l'Association Sportive Scolaire.

Les renseignements, horaires et modalités d'adhésion seront communiqués aux élèves en début d'année scolaire. Les séances débiteront à la fin du mois de septembre.

Responsable : M. Gallet et le professeur d'EPS de votre enfant.

7- L'ASSOCIATION DE PARENTS



Si nos établissements peuvent être de véritables communautés éducatives, c'est notamment grâce à la présence dynamique et dévouée de l'association de Parents !

A lire sur notre site également une circulaire spécifique vous expliquant le rôle de l'association et l'importance de l'adhésion. Si vous souhaitez participer à ses activités (conseil d'administration, parents correspondants de classe, participation aux événements en lien avec l'orientation), vous êtes invités à adresser un mail directement à l'association APEL EIC apeleicmarinenoel@gmail.com

8- DATES DES VACANCES 2023-2024



Merci de respecter scrupuleusement ce calendrier

Toussaint : du Vendredi 20 octobre 2023 après la classe au lundi 06 novembre 2023 au matin.

Noël : du Vendredi 22 décembre 2023 après la classe au lundi 08 Janvier 2024 au matin.

Hiver : du Vendredi 23 Février 2024 après la classe au lundi 11 Mars 2024 au matin.

Printemps : du Vendredi 19 Avril 2024 après la classe au Lundi 06 mai 2024 au matin.

Pont de l'Ascension : du Mardi 07 mai 2024 après la classe au lundi 13 mai 2024.

Début des vacances d'été : Vendredi 05 juillet 2024

Règlement financier du Lycée

Tarifs 2023-2024

1- CONTRIBUTION FAMILIALE

Afin que l'ensemble scolaire EIC reste accessible à tous et que le coût des scolarités ne soit jamais un obstacle à l'inscription ou à la réinscription d'un élève, nous proposons aux familles des tarifs différenciés en fonction du montant du quotient familial que vous pouvez calculer à partir de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021, prendre le revenu fiscal de référence.

Ainsi donc, cinq tarifs sont proposés selon les revenus :

Tarif	Quotient familial	Scolarité sur 10 mois
Tarif A	Moins de 6000 €	37 € / mois
Tarif B	Entre 6000 € et 12000 €	42 € / mois
Tarif C	Entre 12000 et 18000 €	47 € / mois
Tarif D	Entre 18000 et 24000 €	52 € / mois
Tarif E	Plus de 24000 €	57 € / mois

2 remarques :

- ce tarif est un tarif "tout compris" ; il comprend les frais divers, les frais couvrant la prime d'assurance, le livret scolaire, le carnet de correspondance, la visite médicale, l'entrée à la piscine, les photocopies, les frais d'exams blancs, les partiels, etc.
- il n'est pas demandé aux familles d'avis d'imposition justifiant des revenus annuels. Ainsi le choix des tarifs repose sur la confiance, valeur que nous défendons tant elle nous paraît indispensable dans un établissement scolaire !

Merci d'indiquer le tarif correspondant à vos ressources financières (A-B-C-D ou E) dans le document joint intitulé "engagement financier".

Contribution de solidarité diocésaine : une participation obligatoire s'ajoutera à votre contribution familiale pour faire vivre la solidarité dans les établissements. Elle s'élèvera à 2,15€ par mois et par enfant.

2- ADHÉSION A L'ASSOCIATION DE PARENTS (APEL)

Nous croyons à l'importance d'une Association de Parents active et dynamique dans l'établissement. C'est pourquoi nous souhaitons qu'une très large majorité des parents y adhère !

Ainsi donc, **sauf si vous avez exprimé avant le 01 septembre- par mail votre refus d'adhérer - à l'intention de Mme Bauduin mbauduin@eic-tourcoing.fr ou - à l'intention de la présidente de l'APEL apeleicmarie-noel@gmail.com**

la facture annuelle fera apparaître la cotisation à l'Association de Parents d'Elèves (APEL) s'élevant à 16€ pour l'année. Si un aîné règle déjà la cotisation APEL, la cotisation sera de 4€ pour les autres enfants.

3- RESTAURATION

A la fin de la 1^{ère} semaine de rentrée, les parents décident du nombre et des jours de repas que leur enfant prendra chaque semaine (obligatoirement fixes). Les élèves disposent d'une carte d'accès qui permet de contrôler que les repas pris correspondent au nombre et jours choisis. En cas d'absence justifiée de plus d'une semaine, une remise peut être accordée sur demande écrite de la famille.

Attention, le choix de ce régime engage les parents pour l'année. (sauf passage d'externe à ½ pensionnaire toujours possible)

Voici les tarifs des 4 formules de restauration proposées à tous les élèves de l'ensemble scolaire EIC :

⇒ le repas pour les externes

Les élèves qui souhaitent prendre un repas occasionnellement doivent le régler au préalable à l'accueil au prix de **6,50€**.

⇒ la demi-pension 1 repas par semaine fixe le repas est facturé **6,50€**.

⇒ la demi-pension 2 ou 3 repas par semaine fixes Moins cher qu'à l'unité, le repas est facturé **5,50€**.

⇒ la demi-pension "complète" 4 ou 5 repas par semaine fixes Formule destinée à alléger la facture de la demi-pension pour les élèves déjeunant chaque jour au lycée, avec un tarif inférieur de 10%, soit **5€ le repas**

Remarques importantes :

- **Aucun remboursement** ne peut être effectué lorsqu'un élève demi-pensionnaire décide, à son initiative, de ne pas déjeuner **en cas d'aménagement d'horaire**.
- **le prix annuel est calculé sur la base forfaitaire du nombre de repas prévus pour l'année.** Les semaines de stage et les journées pédagogiques sont bien sûr prises en compte.
- **Tout retard dans le paiement de la demi-pension peut entraîner la radiation du service de restauration.**
- Nous vous rappelons qu'un **élève demi-pensionnaire doit régler ses repas « non prévus initialement »** à l'accueil de la maison blanche, il bénéficie dans ce cas de son tarif DP.

4- MODALITÉS DE PAIEMENT

La facturation est annuelle et vous sera transmise au début du mois de novembre ; une facture complémentaire peut être établie pour régulariser d'éventuelles dépenses supplémentaires. Elle fera apparaître, selon votre choix, 2 possibilités :

⇒ 1^{ère} possibilité : paiement par prélèvement automatique

Nous invitons avec insistance les familles à choisir cette formule qui est plus simple à gérer et évite les oublis.

10 prélèvements seront effectués à partir du 05 des mois **d'Octobre à Juillet**. **Le 1^{er} prélèvement d'octobre sera de 90€**, le montant des autres prélèvements correspondra au solde de la facture divisé par 9.

Attention : cela suppose de veiller à ce que le compte bancaire soit toujours approvisionné à la date du prélèvement ! En cas de rejet par la banque, la formule serait immédiatement interrompue.

Si cette solution vous intéresse, merci de compléter avant la rentrée scolaire l'autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB. (fiche jointe pour les élèves de l'EIC ou déjà remise avec le dossier d'inscription pour les nouveaux élèves).

⇒ 2^e possibilité : paiement en une fois ou paiement en 4 fois avant chaque début des vacances scolaires sauf pour les BTS, où la scolarité doit être totalement réglée avant la fin du mois d'avril.

Ce paiement peut se faire :

- **par chèque bancaire** envoyé par courrier ou déposé à l'accueil (ne pas oublier de porter au dos du chèque le numéro de la facture commençant par 4111)
- **en espèces** auprès de Mme Croain (accueil « maison blanche ») de 7h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 contre un justificatif de règlement.
- **par carte bancaire**, toujours auprès de Mme Croain (accueil « maison blanche ») en direct ou à distance via votre espace internet Ecole directe

Compte tenu de la modicité de nos tarifs, merci de payer les factures à échéance demandée !

5- QUELQUES RÈGLES

- L'inscription d'un élève, son régime et le versement de la scolarité constituent **un engagement pris pour la totalité de l'année scolaire**. Seule une absence pour maladie de plus d'un mois et justifiée par certificat médical peut donner lieu à une réduction des frais de scolarité.
- La facturation des frais de scolarité ne peut être interrompue que dans 2 cas précis : sanction d'exclusion définitive d'un élève prise par l'établissement ou décision d'arrêt des études prise par la famille en accord avec la direction de l'établissement.
- Une fois l'élève inscrit officiellement à l'examen par l'établissement, la scolarité annuelle est due, même en cas d'abandon d'études en cours d'année.
- Pour les élèves boursiers, le montant versé par l'Inspection Académique à l'établissement est déduit du montant dû.
- Aucun document officiel ou certificat de radiation ne pourra être délivré si la famille n'est pas en règle avec les services comptables.
- **En cas de problème, ne jamais hésiter à contacter le service financier, Mme Bauduin - ☎ : 03 20 69 93 58 ou à rencontrer le Chef d'établissement, Mr Platteau en appelant son secrétariat, Mme Duhem ☎ : 03 20 69 93 53.**